



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de PRADELLES,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 131-2 et suivants,

VU, le Code de la Route et notamment les articles R. 110-1, R. 110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-25 à R.411-28 et R417-1 à R418-9,

VU, le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.113-1 et R.131-2,

CONSIDERANT, la Déclaration Préalable de Travaux, enregistrée sous le N°DP 043 154 25 P0005 sur la Commune de PRADELLES, au nom de Monsieur Alain BERNARD ayant pour objet la Réfection des Façades pour le bien situé route du Puy 43420 PRADELLES,

CONSIDERANT, la demande d'intervention de l'ENTREPRISE ENF, entre le 24/02/2026 jusqu'au 29/06/2026.

ARRÊTÉ **N°2026-003-STAT-CIR**

ARTICLE 1 :

L'Entreprise ENF aura en charge la sécurisation du chantier de réfection des façades sur les parcelles AH N°234 et AH N°235 aux moyens de barrières afin de ne pas gêner la circulation au niveau de la route du Puy et route de Saint Etienne du Vigan.

ARTICLE 2 :

L'Entreprise ENF aura en charge de laisser la circulation accessible aux piétons durant la période des travaux.

ARTICLE 3 :

L'Entreprise ENF veillera à déplacer les engins en fin de journée pour ne pas gêner la circulation au niveau de la route du Puy et route de Saint Etienne du Vigan.

ARTICLE 4 :

Une signalisation et un balisage règlementaire seront mis en place pour l'application des présentes dispositions, par l'ENTREPRISE ENF.

ARTICLE 5 - Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Loire,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie
- Messieurs les employés de voirie,
- L'ENTREPRISE ENF,

Chacun chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie.

AR Prefecture

043-214301541-20260224-N2026_003_STAT-AR
Reçu le 24/02/2026

Fait à Pradelles, le 24 Février 2026

Le Maire,
Alain ROBERT

